CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E75381** **VALABLE JUSQU'AU** **05/06/2027**

ÉDITÉ LE 29/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/2007

Raison sociale : DFD PEINTURES

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 21/12/2006

Capital : 50 000

239 BIS AVENUE DIVISION LECLERC
92160 ANTONY

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NANTERRE

Siret : 493 390 041 00033

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 211349100155

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 192230100J001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 192230100J001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 01 69 31 79 19 **Fax :**

Portable : 06 86 08 46 02

Responsabilité légale :
SOARES DAVID GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : http://www.mariette-dfd.fr

E-mail : contact@dfdpeintures.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 586 000 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	15	19/09/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

29/04/2026 20:33

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.